

09.02.2012, 00:01 - Gland

Actualisé le 08.02.12, 23:00

La vision de la Municipalité



L'Exécutif a présenté son programme pour la législature 2011-2016.

m-c.fert@lacote.ch

Hier soir, les Glandois pouvaient assister à la présentation du programme de législature 2011-2016 de la Municipalité, fil rouge de toutes ses actions. Un programme présenté le matin à la presse et l'après-midi au personnel communal. Bien évidemment, le souhait de l'Exécutif est d'être au service de la population, de faciliter la vie des habitants d'une commune dont la population est appelée à passer de 12 000 à 14 000 habitants. " Chacune de nos actions s'inscrit dans un cadre cohérent tenant compte de nos moyens pour une gestion responsable de la commune ", indique Gérald Cretegnny. Le syndic, qui porte également la casquette de président de la Région, a tenu à rappeler que certaines d'entre elles s'inscrivent dans le cadre d'une collaboration avec le Conseil régional. "Gland a tout à gagner de cette coopération" , précise-t-il.

Note du webmaster : la partie non relatif aux rives du lac à été supprimé de cet article !

L'article au complet est disponible sur le site de La Côte sur : <http://www.lacote.ch/fr/regions/gland/la-vision-de-la-municipalite-587-384244>

RETOUR SUR LE CHEMIN PIETONNIER LE LONG DU LAC

Bien évidemment lors de cette conférence de presse, hier matin, il fut à nouveau question des conséquences du résultat du référendum de dimanche dernier avec le refus par la population du PPA La Crique. "Nous allons renégocier avec le propriétaire en question pour autant qu'il le veuille" , note Olivier Fargeon. Le municipal rappelle que la mise en place d'un cheminement public le long du lac reste une priorité de la Municipalité: " Nous n'avons pas attendu le résultat de cette votation pour en être convaincu et nous allons continuer les discussions avec les propriétaires" . Et de rappeler que l'expropriation, argument avancé par les référendaires, doit être justifiée juridiquement avant d'être mise en oeuvre et que pour l'instant ce n'est pas le cas. Quant au syndic, il rappelle que ce dossier ne doit pas résumer à lui seul le programme qu'entend conduire l'équipe municipale.